

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : ROMINERVIN SOLUTION INJECTABLE POUR CHEVAUX, Solution injectable

Titulaire : LE VET

Composition : Romifidine (sous forme de chlorhydrate) 8,76 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/8794286 8/2018

Date de décision : 03/09/2018